

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Résumé

Le groupe KLESIA prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissements sur les principaux facteurs de durabilité et ce, dans la mesure de leur disponibilité auprès des sociétés dans lesquelles il investit. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité du Groupe KLESIA (KLESIA Prévoyance, Carcept Prévoyance, Ipriac, KLESIA Mut', MACP, Mutuelle Jaji et KLESIA SA).

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre l'année 2024.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

			Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
			C0010	C0020		C0030
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre						
1. Emissions de GES						
Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	R0010		107 195			
Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	R0020		25 200			
Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	R0030		1 468 232			
2. Empreinte carbone						
Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	R0040		358			
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements						
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	R0050		1 250			
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles						
Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	R0060		0,08			
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable						
Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	R0070		0,47			
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique						
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	R0080		29			
Biodiversité						
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité						
Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	R0090		0,24			
Eau						
8. Rejets dans l'eau						
Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	R0100		0			
Déchets						
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs						
Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	R0110		1			
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel						
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales						
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	R0120		0,17			
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales						
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	R0130		0,15			
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé						
Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	R0140		0			
13. Mixité au sein des organes de gouvernance						
Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	R0150		0,41			
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)						
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	R0160		0,02			

Tableau 1.2 - Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

		Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		C0010	C0020		C0030
Environnement					
35. Intensité de GES					
	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieurs brut	R0170		non disponible	
Social					
36. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales					
	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	R0180		non disponible	
	Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	R0190		non disponible	

Tableau 1.3 - Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

		Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		C0010	C0020		C0030
Combustibles fossiles					
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers					
	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	R0200		non disponible	
Efficacité énergétique					
18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique					
	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	R0210		non disponible	

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs climatiques

A ce jour les autres indicateurs climatiques (tableau 2 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=FR>) sont insuffisamment disponibles pour en opérer un suivi précis.

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

A ce jour les autres indicateurs climatiques (tableau 3 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=FR>) sont insuffisamment disponibles pour en opérer un suivi précis.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

L'investissement socialement responsable est inclus dans la raison d'être du groupe KLESIA.

KLESIA a une charte ISR définissant sa démarche et ses principaux engagements en la matière.

En matière de pilotage d'indicateurs KLESIA a recours à une notation ESG sur l'ensemble de son portefeuille d'investissement depuis 2015.

En matière plus spécifiquement climatique KLESIA fait noter son portefeuille carbone depuis 2022 avec un historique de 4 années avec le maintien cible d'une intensité carbone durablement inférieure à celle de l'indice action européen eurostoxx.

Politique d'engagement

Lors de sa naissance, en juillet 2012, KLESIA affichait son ambition : devenir un acteur de référence dans le domaine de la protection des personnes. Après 10 ans d'existence, le Groupe KLESIA est devenu un groupe de protection sociale reconnu des différents acteurs du marché. Il se développe dans un esprit de responsabilité collective et de respect des valeurs qui sont les siennes.

C'est cette ambition que nous poursuivons avec une démarche globale de responsabilité qui se prolonge dans le champ de l'investissement et de la gestion de notre portefeuille d'actifs, par la mise en place de Principes d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Concrètement, l'ISR consiste à intégrer la prise en compte de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans les décisions d'investissements, en complément des critères financiers usuels. L'ISR consiste notamment à prendre en compte les risques et opportunités liés aux enjeux de responsabilité sociale et environnemental à long terme et à promouvoir des pratiques responsables.

KLESIA entend ici être un acteur engagé dans le financement au service d'une économie sociale, solidaire et respectueuse de l'environnement.

Pour mettre en œuvre cet engagement, le Groupe KLESIA adopte une démarche pragmatique et progressive, en lien avec les différentes normes, principes et réglementation en cours d'évolution au niveau européen et international.

Une démarche inscrite dans les statuts

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans le cadre général de nos engagements sociétaux structurés par le statut d'Entreprise à Mission, que le groupe a adopté en 2020.

A ce titre, les différentes entités du groupe ont inscrit dans leurs statuts :

- Une raison d'être : « Être un assureur d'intérêt général, c'est garantir un avenir serein et contribuer à la qualité de vie pour tous. »
- Une mission : « Protéger en apportant des solutions de prévention, d'assurance de personnes et de services, simples, innovantes, solidaires et durables, adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. »
- Des objectifs sociétaux et environnementaux :
 1. Écouter et intégrer les attentes des parties prenantes du Groupe KLESIA dans la proposition de nouvelles solutions ou d'évolutions de nos produits et services.
 2. Soutenir et accroître des actions en faveur de l'Humain, d'une société plus inclusive, et plus spécifiquement dans les domaines du handicap et de la diversité.
 3. Déployer des pratiques d'achats responsables avec nos partenaires contractuels dans le respect de critères sociétaux et environnementaux.
 4. Développer nos Investissements responsables (ISR) dans le cadre d'une performance durable.
 5. Développer des actions en faveur de la diminution de notre empreinte environnementale en matière d'évolution des consommations énergétiques.

Le développement des investissements responsables (ISR) se trouve donc inscrit au cœur de la gouvernance du groupe – au niveau notamment :

- De la commission d'intérêt général (composée d'administrateurs) chargée de contrôler la déclinaison du statut d'entreprise au sein du groupe
- De la commission des activités financières (composée d'administrateurs) qui sert plus particulièrement de veille sur les activités d'investissements.

Des principes de base responsables

En tant qu'assureur santé prévoyance, KLESIA assure un revenu de remplacement aux assurés et à leurs familles – relevant par la même d'une mission d'intérêt général. En appui de cette mission

KLESIA donne la priorité à des produits financiers stables et maîtrisés, contribuant ainsi à investir dans des instruments financiers socialement responsables :

- Les détentions d'actifs sont en direct (pas de fonds de fonds et transparence complète)
- KLESIA s'interdit les produits structurés, dérivés ou tout autre produit spéculatif
- Les obligations sont – par principe – portées à maturité

Les modalités d'investissement et de gestion d'actifs du groupe KLESIA visent à répondre notamment

aux engagements suivants :

- Respect strict de la réglementation : interdiction des mines anti-personnelles, travail des enfants...
- Notation extra-financière de la quasi-totalité du portefeuille avec maintien d'une notation dite « Robuste ».
- Politique de droit de vote soutenant notamment deux axes : l'employabilité et le développement à long terme.
- Exposition carbone maîtrisée avec mise en place d'une notation carbone en 2022.
- Fonds à vocation recherche médicale.
- Soutien à l'emploi en France particulièrement important
- Investissement sur le long terme
- Taxonomie : mise en place d'une notation éligibilité et alignement en 2021.

Le socle de base : l'analyse extra-financière

KLESIA s'est engagée dans une démarche de notation extra-financière depuis 2015. Cette notation est un pilier de l'engagement ISR du groupe en matière d'investissements. La notation extra-financière couvre toutes les valeurs mobilières cotées – soit plus de 83% des actifs du groupe. KLESIA s'appuie à ce titre sur l'expertise de l'agence de notation extra-financière S&P en matière de scoring ESG afin de fournir une mesure relative de son efficacité dans la gestion des enjeux liés à l'ESG par rapport à ses pairs et d'évaluer sa performance en matière de gestion des risques, d'opportunités d'impacts Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. S'y rajoute une approche de double matérialité qui permet d'évaluer à la fois l'impact de KLESIA sur la société et l'environnement mais aussi comment ces facteurs influencent les moteurs de valeur et la position concurrentielle du Groupe.

La méthodologie des scores ESG est construite à travers le Corporate Sustainability Assessment (CSA) de S&P Global. Le CSA est un processus d'évaluation annuel qui invite les entreprises à remplir des questionnaires spécifiques à leur industrie. Les entreprises ne répondant pas à cette invitation sont évaluées par des analystes experts à travers les informations disponibles publiquement.

L'évaluation annuelle S&P Global (Corporate Sustainability Assessment) porte sur 62 sous-industries alignées sur la classification sectorielle GICS® (Global Industry Classification Standard).

Cette évaluation repose sur des informations publiques et intègre des données primaires fournies par les entreprises participantes. Chaque cadre collecte jusqu'à 1 000 points de données par entreprise à partir de 130 questions, et les réponses sont notées sur une échelle de 0 à 100. Les scores sont regroupés en trois dimensions : Environnementale, Sociale et de Gouvernance, pour produire un score ESG global qui reflète la performance d'une entreprise sur les enjeux clés de durabilité.

Le portefeuille KLESIA présente une note ESG moyenne pondérée de 58/100. Le recours à la notation extra-financière S&P Global date de 2024. Au préalable KLESIA utilisait la notation Vigeo-Moodys depuis 2015. Le Groupe a besoin de deux à trois années de recul sur sa notation S&P pour pouvoir en analyser les évolutions et tendances.

L'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote

Le groupe KLESIA considère l'exercice du droit de vote comme un élément essentiel de sa politique d'investissement responsable. Début 2020, KLESIA a mis en place une politique de droit de vote au niveau de ses institutions en partenariat avec l'agence de conseil en vote Proxinvest. Cette politique, validée par les instances du Groupe KLESIA, repose au-delà des principes généraux de gouvernance transparente et responsable, sur trois grands principes propres à KLESIA.

- Le premier volet s'attache au respect et à la promotion d'une gouvernance transparente et responsable
- Le second volet porte sur la défense de l'emploi et notamment sa pérennité ainsi que l'égalité au travail.
- Le troisième volet s'attache au respect de l'environnement par les entreprises. Sont particulièrement surveillés les efforts effectués dans ce domaine, en matière de décarbonation.

KLESIA exerce ses droits de vote par principe sur l'ensemble de son portefeuille de valeurs cotées. En pratique, KLESIA s'engage à exercer systématiquement son droit de vote sur toutes les valeurs représentant plus de 2% de son portefeuille global. Une revue ex post de l'application de la politique de vote est en place et est présentée chaque année en commission administrateurs (commission des activités financières).

L'empreinte carbone

Depuis 2021 le groupe fait noter son portefeuille sur l'éligibilité et sur l'alignement de ce dernier à la trajectoire carbone (température du portefeuille). De la même manière le groupe fait noter son portefeuille carbone depuis 2022 avec un historique de 3 ans. Le groupe a pour objectif de maintenir une intensité carbone inférieure à celui de l'indice action européen eurostoxx.

L'alignement température

Selon l'analyse d'alignement température fournie par S&P Global, le portefeuille présente une trajectoire de réchauffement estimée < 1.5 °C, en ligne avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Résumé global de la démarche

Stratégie d'investissement

Donner la priorité à des investissements en direct, finançant l'économie française dans le cadre d'une détention à long terme en visant un rendement récurrent en lien avec la croissance économique de long terme

Exclusion

- Bombes à sous munition et mines anti-personnelles
- Tabac/jeux
- Exclusion des pays interdits par l'UE
- Non investissement dans les entreprises ayant plus de 10% de leur activité dans le charbon

Pilotage

- Objectif : développer des rendements financiers stables et maîtrisés, en détention directe en favorisant le long terme et l'employabilité
- Indicateur de pilotage :
 - Notation ESG : 58
 - Intensité carbone : durablement inférieure à celle de l'indice action eurostoxx

Gouvernance

- Conseil d'administration
- Commission d'intérêt général
- Commission des risques
- Comité investissement
- Commission financière (avec sociétés de gestion)

Références aux normes internationales

La démarche de KLESIA s'inscrit dans la réglementation qui lui est applicable.

Comparaison historique

KLESIA a un recul de 10 années sur la notation ESG de son portefeuille avec maintien d'une notation robuste sur l'ensemble de la période.

KLESIA a un recul de 4 ans sur l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie. Concernant l'éligibilité le ratio était de 13% en 2021, 14% en 2022, 15% en 2023 et 37% en 2024. Concernant l'alignement le ratio était de 3% en 2021, 4% en 2022, 4.7% en 2023 et 12% en 2024. Un travail d'affinage des remontées de bases de données est en cours afin de fiabiliser le calcul de ces ratios.

KLESIA a un recul de 4 ans sur le maintien de l'intensité carbone de son portefeuille inférieur à celui de l'indice action européen – il est resté dans sur les quatre ans en dessous de l'indice européen. De la même manière que pour les ratios d'éligibilité et d'alignement un travail de qualité de bases de données est en cours afin de fiabiliser les calculs d'intensité carbone.